

le vostre; mais enfin elle s'est déterminé, et vos actions ont si bien fait connoistre ce qui vous estoit du, qu'il a fallu qu'elle s'acquittat je ne scai par quelles parolles, un joie generale nous a été exprimée par ceux qui nous ont deja felicités: mais pour moy ... je ne puis vous assés marquer celle que j'ay a voir que vous soyés prevenu a l'honneur [- am 4. Mai 1704 hatte die Zuger Landsgemeinde Beat Jakob II. Zurlauben zum Ammann gewählt -] que je vous avoit toujours desirés je vous Connoist d'une inclination si portée aux grandes choses que j'ose esperer que le point ou les autres terminent leur grandeur ne sera que le premier degrés de la vostre quelque extraordinaire que puisse estre vostre devotion je suis persuadés que vous me continuerés toujours vostre amitié ...".

Original, mit Siegel - AH 81, 59-61 - Blatt 60<sup>V</sup> und 61<sup>V</sup> leer

23

1712 Juni 5., Olten

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. SECRETAIRE-INTERPRETE IN BUENDEN, DAVID-FRANÇOIS] DE MERVEILLEUX, [AN DEN ZUGER LANDESHAUPTMANN BEAT JAKOB II. ZURLAUBEN]

"Comme Vostre Louable Canton [Zug gemeint] a bien voulu accorder La grace aux Zelweguers, Jean Jaques, et Ulrich [=Hans Jakob und Ulrich Z e l l w e g e r - dürfte vermutlich im Gefolge der Gefangennahme des Grosspriors der Malteser-ritterschaft franz. Zunge, Philipp de V e n d ô m e, durch Thomas I. M a s s e n e r zu sehen sein -]<sup>1</sup>, Jls n'attendent que Les lettres de vos seigneurs [Ammann und Rat von Stadt und Amt Zug] l'un pour Estre mis En Liberté et L'autre pour retourner dans sa patrie, S.E. [der franz. Ambassador François-Charles de Vintimille, Comte du L u c] m'envoya hier aupres de messieurs Les deputez de [Stadt und Amt] Zug [auf den gemeineidg. Friedensverhandlungen im Villmergerkrieg, die vom 22. Mai bis 6. Juni in Aarburg und Olten und vom 8. Juni bis 13. August 1712 in Aarau stattfanden und auf denen besagtes Zug durch Wolfgang Damian M ü l l e r und Christian H e r m a n n vertreten war]<sup>2</sup> pour Les prier de donner une lettre au porteur qui Est valet de Zelweguer afin qu'il pût se faire Expedier a Zug celle qui Est nescessayre pour le Balif du Rhintall [Johann Heinrich M a r t i]; qui l'attent avec Empressement; On dit que Les Zuriquoys sont En ce pays la Cela n'empechera pas que le dit valet ne remette ses lettres au ballif qui est de Glaris protestant, ou a la chan-

*celerie; J'espere ... que vous aurez la bonté de fayre fayre La lettre En forme affin que cet affaire soit une fois dehors de dessus mes bras, S.E: vous En prie ...*

*Je vous demande Encore En grace que les lettres de graces pour Jean Jacques et Ulrich Zelweger puissent Estre Expediées au plus viste possible affin que ce pauvre diable de valet ne soit pas longtems retardé; mes respect tres humbles a mr. vostre frere [F i d e l? Zurlauben, Landeshauptmann der Freien Aemter]."*

1) s. AH 65/16

2) s. EA VI 2, 1672 (Nr. 750)

Original - AH 81, 62 und 64 - Blatt 62<sup>V</sup> und 64 leer

24

1712 Mai 20., Baden

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. AMBASSADOREN FRANÇOIS-CHARLES DE VINTIMILLE], COMTE DU LUC, AN [ALT] AMMANN [BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN, "CH.<sup>R</sup> DE L'ORDRE MILITAIRE DE S<sup>T</sup> LOUIS COMMANDANT GENERAL [=LANDESHAUPTMANN] DES TROUPES DU C. DE ZUG", ZUG

*"Quoy que J'ay esté Informé ... de ce qui s'est passé [- 2. Villmergerkrieg! -] a vostre Conference a Zug [- Konferenz der VII kath. Orte vom 18. bis 20. Mai 1712, auf welcher sich Stadt und Amt Zug u.a. auch durch Beat Jakob II. Zurlauben vertreten liess -]<sup>1</sup>, vous m'avez fait un extreme plaisir de me communiquer les destails qui sont contenus dans la lettre que vous avez pris la peine de m'ecrire le 19.<sup>e</sup> de ce mois. mais Je vous avoüe que Je suis esgallement surpris et estonné du peu d'union et de concert qui se trouve parmy les LL. Cantons Catholiques Interessés dans l'affaire du Togguembourg. Je n'ay rien negligé Jusqu'a present ... pour contribuer a restablir le Calme dans la suisse [- der Ambassador befand sich in dieser Absicht auf der gemeineidg. Tag-satzung, die vom 2. bis 21. Mai 1712 in Baden abgehalten wurde -]<sup>2</sup>, Je continueray tres volontiers mes soins, i'ay mesme renvoyé mes Chevaux que Je faisois venir pour partir demain ou dimanche [den 22. Mai] de grand matin, mais Je veux bien rester Jcy Jusqu'à lundy ou mardy s'il est necessaire; ie voulois aller faire un tour a soleurre pour revenir a Olte[n] si, comme Je l'espere, la Diette y a lieu [- die gemeineidg. Friedensverhandlungen von Aarburg und Olten sollten am 22. Mai beginnen und bis zum 6. Juni 1712 dauern; während*